

Macron veut exproprier les propriétaires de terrains construits...

écrit par Christine Tasin | 12 octobre 2017

La guerre contre les retraités à coups d'augmentation de CSG ne suffisait pas, il fallait l'accentuer...

La guerre contre les propriétaires d'immobilier est déclarée, sur tous les fronts, de toutes les manières possibles.

Non seulement seuls les propriétaires d'immobilier seront seuls assujettis à l'ISF, mais l'Etat a décidé d'exproprier d'une partie des terrains construits les propriétaires de ces derniers... afin qu'ils payent à l'Etat un loyer à leur nouveau propriétaire.

Du jamais vu. Et d'une perversité sans nom.

Imaginez que votre notaire mette à son nom votre maison et vous demande de dorénavant lui payer un loyer. C'est exactement la même chose.

Cerise sur le gâteau, vous faites la sourde oreille, vous ne payez pas le loyer ? Pas grave, chaque loyer impayé sera déduit de la somme vous revenant lorsque vous vendrez votre bien ou qu'il sera transmis à vos enfants par héritage.

C'est ce que Macron prépare en catimini.

Cela, paraît-il, renflouerait la dette, et ferait baisser la valeur de vos biens. Forcément, puisque vous ne pourrez vendre que la partie dont vous êtes l'unique propriétaire, l'Etat demeurant proprio de la partie expropriée.

Naturellement, ce n'est pas encore officiel, c'est une fuite... Appelons cela ballon d'essai. Macron se demande si les moutons vont réagir ou dire beni-oui-oui.

La raison donnée à cette expropriation ? A cette nationalisation de biens privés ?

La dette, jeunes gens. Malgré les taux d'intérêt historiquement bas, notre dette croît. Il faut dire qu'entre les escapades d'Hidalgo, le salaire de Florence Parly, Ministre des Armées, ci-devant Directrice générale de la SNCF, le coût de l'accueil des clandestins, le coût global de l'immigration et les cadeaux faits aux pays musulmans en voie de développement et notre participation à l'UE, on ne s'en sort pas, et Macron est obligé d'emprunter toujours plus, pour le plus grand plaisir de ses amis banquiers et actionnaires.

Les vraies raisons ?

Et s'il s'agissait de régler des comptes avec les Français, de les mettre au bas, de les réduire à quia afin de les obliger à se taire, à accepter l'inacceptable?

La haine de Macron pour les Français, aisés notamment, qui ont le culot de mettre de l'argent de côté, d'acheter de l'immobilier... au lieu de participer à la roulette russe des placements en actions prend chaque jour une nouvelle ampleur.

Et ce sont tous les Français, aisés ou pas, qui vont trinquer.

Mais une seconde raison est alléguée, discrètement, c'est que l'escalade de la dette est telle que Macron craint que nous ne soyons obligés de sortir de la zone euro...

« Ils assurent par ailleurs que cette solution serait « bien moins porteuse d'instabilité que les autres alternatives qui se présenteraient en cas de crise: coupes budgétaires drastiques et forte augmentation des impôts plongeant l'économie dans une grave récession, ou bien défaut de paiement et sortie de l'euro en catastrophe ».

<http://bfmbusiness.bfmtv.com/votre-argent/et-si-l-etat-devenait-coproprietaire-de-tous-les-terrains-construits-de-france-1275470.html>

L'origine de ce qui nous pend au bout du nez ?

Le think tank France Stratégie, **rattaché à Matignon**, a **publié un rapport mettant en avant des solutions chocs pour résorber la dette des pays de la zone euro**. Parmi elles, un nouvel impôt exceptionnel sur le capital immobilier résidentiel.

[La transformation de l'ISF en impôt sur la fortune immobilière \(IFI\)](#) ou [l'appel d'Emmanuel Macron à baisser les loyers de 5 euros](#) sont déjà mal digérés par les propriétaires. Mais la nouvelle piste explosive qu'évoque ce mercredi France Stratégie, le think tank proche de Matignon, risque de les faire hurler. Dans [une note](#) présentant plusieurs solutions pour résorber les dettes des États membres de la zone euro, ce dernier présente en effet un nouvel impôt exceptionnel sur le capital immobilier résidentiel.

Le think tank propose qu'en cas de crise économique grave, **l'État décrète qu'il devient copropriétaire de tous les terrains construits résidentiels «à hauteur d'une fraction fixée de leur valeur», ce nouveau droit de propriété étant incessible**. Résultat: tous les propriétaires lui seraient redevables d'une somme annuelle correspondant à la partie possédée par l'État. «Tout propriétaire, désormais redevable de cette somme à l'État, pourrait choisir de ne pas la payer. Dans ce cas, la fraction du terrain possédée par l'État augmenterait d'autant d'année en année», expliquent les auteurs. L'État récupérerait alors la somme qui lui est due lors de la première transaction qui interviendrait sur le bien immobilier, lors de la vente ou de la transmission à un héritier.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2017/10/11/20002-20171011ARTFIG00145-la-menace-d-une-nouvelle-taxe-plane-sur-les-proprietaires.php>

Le silence des loups

Naturellement, le Ministère dit que cela ne l'engage pas... C'est lui qui paye – avec nos sous – le laboratoire d'idées France Stratégie rattaché à Matignon... Mais circulez, il n'y a rien à voir.

Et eu égard à l'importance du dossier, des arguments donnés, il est clair que la chose est décidée.

La tonsure des agneaux

Tondus trois fois. La première en achetant un terrain et sa maison au prix du mètre carré. La deuxième en étant exproprié d'une partie de ce terrain. La troisième en payant un impôt sur ce qui n'est plus à vous. La quatrième en revendant à perte ce que vous avez acquis à prix d'or...

« En outre, parce qu'il toucherait davantage les ménages les plus fortunés, qui ont en moyenne une forte proportion à épargner leur revenu, l'impact à court terme de ce transfert sur la consommation serait faible », ajoutent les auteurs.

Et ces derniers de lister les avantages qui découleraient de cette mesure: la capacité de l'État à rembourser sa dette serait crédibilisée et les biens immobiliers verraient leur valeur baisser, car les ventes se feraient sur « une partie seulement de la valeur du terrain, celle qui resterait possédée par le propriétaire cédant ». Enfin, l'effort serait porté « sur les ménages à due proportion de leur richesse patrimoniale » et serait en ce sens réparti « de la façon la plus équitable possible ».

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 :

Art. 17. La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Quelque chose à ajouter ?

Vous avez voulu Macron ? Et bien dansez maintenant.

Entre deux tours devant le buffet vide, tout en admirant la partie de votre terrain qui ne sera plus à vous bientôt (et peut-être tout le terrain, toute la maison, au gré des impayés s'ajoutant les uns aux autres) vous pouvez aussi réagir en écrivant, téléphonant... à l'Elysée, à Matignon, aux Maires, députés...

En tout cas les députés doivent être assaillis de demandes de rendez-vous dans les permanences parlementaires.